



Demande de tarification

Autres ouvrages

Document à renvoyer avant le commencement des travaux



IMPORTANT

Avant de renvoyer ce questionnaire à la MAF, assurez-vous qu'aucune information demandée ne manque.

Pour respecter les exigences réglementaires¹ et dans une optique de service à nos clients toujours amélioré, nous sommes tenus de recueillir vos exigences et vos besoins lors de votre adhésion, de vous apporter les informations objectives afin que vous puissiez prendre une décision en connaissance de cause.

Exigences et besoins du client :

Dommages-ouvrage (DO)

Vous faites réaliser des travaux de construction de bâtiments soumis à l'assurance DO obligatoire

Constructeur non réalisateur (CNR)

Vous êtes constructeur non réalisateur pour des travaux de construction de bâtiment soumis à l'assurance de responsabilité décennale obligatoire

Tous risques chantier (TRC) suivant zone géographique

Vous souhaitez compléter votre protection pendant la durée de vos travaux contre les dommages matériels de nature accidentelle (incendies, inondations, effondrements, catastrophes naturelles, actes de terrorisme, etc.)

¹ Décret n° 2018-431 du 1er juin 2018 transposant la directive européenne 2016/97 du 20 janvier 2016 sur la distribution d'assurance





Demande de tarification

Autres ouvrages

— CRITÈRES DE SOUSCRIPTION :

- Mission complète de l'architecte,
- Étude de sol obligatoire pour toute opération neuve, reprise en sous-œuvre ou surélévation/extension (type G2AVP + G2Pro),
- Contrôle technique (mission L, solidité au minimum étendue aux existants en cas de rénovation) pour tout coût de construction supérieur à 400 000 € TTC,
- Tous les travaux, sans exception, doivent être exécutés par des entreprises assurées pour leur responsabilité décennale.

Souscripteur :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Télécopie :

Courriel :

Maître d'ouvrage privé Profession :

Maître d'ouvrage public Mandataire du maître de l'ouvrage Promoteur immobilier Vendeur

Autre qualité :

Si personne morale, fournir l'extrait K Bis **Nom du gérant de la société :**

Avez-vous déjà été assuré à la MAF ? Oui Non Si oui, n° d'identification client :

Si non, précédent assureur :

Maître de l'ouvrage (s'il n'est pas le souscripteur) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Télécopie :

Courriel :



Demande de tarification Autres ouvrages

1. ARCHITECTE, ARCHITECTE D'INTÉRIEUR ET/OU INGÉNIEUR Mission complète (projet architectural/conception plus direction des travaux)

N° d'adhérent à la MAF de l'architecte

(fournir la copie du contrat de maîtrise d'oeuvre) :

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

Mission de l'ingénieur / BET (pouvant être titulaire en co-traitance avec l'architecte d'une mission complète) :

N° d'adhérent à la MAF ou à EUROMAF :

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

2. OPÉRATION DE CONSTRUCTION OU DE RÉHABILITATION

- Maison individuelle isolée Maisons individuelles groupées Collectif location Collectif propriété
- Bureaux Commerces Bâtiment industriel Stockage Enseignement
- Culture Loisirs Hôtellerie Tourisme Santé Justice Sécurité Agricole
- Autres :

Adresse du chantier :

Code postal :

Ville :

Description sommaire :

.....
.....



Demande de tarification

Autres ouvrages

Le bâtiment est-il destiné à être livré brut : Oui Non

Le maître d'ouvrage réalise-t-il lui-même certains travaux ? Oui Non

Si oui, lesquels :

Destinée à la vente : Oui (construction seule) Oui (construction en copropriété) Non

En cas de vente, préciser le nom et l'adresse du notaire :

Code postal : Ville :

COÛT PRÉVISIONNEL DE CONSTRUCTION € TTC y compris

V.R.D. privatifs piscine et tous honoraires techniques compris (architecte, architecte d'intérieur, BET, contrôleur technique, géotechnicien, coordonateurs SP, etc.)

Date de la Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC) :

(joindre la copie de la déclaration CERFA au moment de la demande de garantie)

Date prévue du début des travaux :

Date prévue de l'achèvement des travaux :

Etude de sol par un géotechnicien* : Non Oui

Contrôle technique** : Non Oui

Types de mission : L+S Autres :

Opération neuve Travaux sur construction existante

* exigée pour des travaux neufs ou de reprise en sous-œuvre ou de surélévation/extension.

** exigé au-delà d'un coût prévisionnel de construction de 400 000 € TTC.

Partie à compléter en cas de travaux sur construction existante

Âge des existants : Coût de reconstruction :

Désamiantage : Oui Non

Procédé employé :

Nature des travaux neufs sur existants :

Maçonnerie béton armé modifiant les structures ou les efforts supportés par la construction : Oui Non

Charpente, couverture, bardage, étanchéité horizontale : Oui Non

Etanchéité verticale ou imperméabilisation / ravalement : Oui Non

Surélévation de bâtiment : Oui Non

Création de sous-sol : Oui Non

Suppression d'éléments porteurs : Oui Non



Demande de tarification

Autres ouvrages

— INFORMATIONS TECHNIQUES :

Nombre de bâtiments :
sous RC /

Nombre de niveaux : sur RC /
Surface au sol :

Procédés et/ou matériaux de technique courante :

Oui Non (si non, consulter la MAF)

Type de fondations :

Nature des façades :

Sous-sols inondables : Oui Non

Présence de remblais : Oui Non

Ossature bois : Oui Non

Si oui, joindre une attestation d'assurance décennale garantissant la bonne tenue du traitement des bois pendant 10 ans

Piscine : Oui Non

Si oui, joindre une attestation d'assurance décennale garantissant le pisciniste

Montant des travaux H.T.

Parois moulées/Cuvelage :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non €
Usage d'explosifs :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non €
Démolitions :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non €
Pompages :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non €
Reprise en sous-œuvre :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non €
Mur de soutènement :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non €
Puits/Pieux :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non €
Stabilisation du terrain :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non €

— PRÉSENCE D'AVOISINANTS IMMÉDIATS :

Oui Non

Référé préventif : Oui Non Constat d'huissier : Oui Non





Demande de tarification

Autres ouvrages

3. LISTE DES PARTICIPANTS AU CHANTIER CONNUS À CE JOUR (TECHNICIENS, ENTREPRISES)

* Nous fournir la liste des intervenants traitants et sous-traitants



Demande de tarification

Autres ouvrages

Les entreprises **connues à ce jour** devront nous être signalées, si possible avant l'établissement de la proposition d'assurance, avec mention de leur assureur.

La liste complète **de tous les participants connus, sous-traitants compris**, sera communiquée pour l'établissement du contrat, accompagnée des copies de leurs attestations d'assurance décennale, de la déclaration d'ouverture de chantier (déclaration CERFA).

La validité des attestations s'apprécie par rapport à la date d'ouverture de chantier (D.O.C.) mentionnée sur le volet du permis de construire remis à l'Administration au moment où les travaux commencent. Les entreprises devront donc être en mesure de justifier leurs garanties au jour précis de la D.O.C. (loi du 04/01/78).

Les entreprises dont la création est postérieure à la D.O.C. devront justifier de leur assurance au jour de la délivrance de l'ordre de service et produire un extrait du Registre des Métiers ou du Commerce mentionnant leur date de création, ou produire une attestation nominative pour le chantier concerné.

Dans le cas de mise en oeuvre de travaux de technique non courante, l'attestation devra préciser que lesdits travaux sont régulièrement assurés ou mentionner qu'ils le sont pour le chantier nommément désigné.

Les attestations non fournies au moment de la demande de garantie formulée par le maître de l'ouvrage, seront communiquées dès que possible au cours des travaux, le non-respect de cette formalité pouvant être assimilé à une aggravation du risque initialement déclaré et engendrer une surprime.

Documents à fournir impérativement avec le questionnaire complété :

- | | |
|--|--|
| 1) contrat de maîtrise d'oeuvre, | 3) rapport du bureau de contrôle si le coût de construction dépasse 400 000 € TTC, |
| 2) rapport d'étude de sol (pour toute autre opération neuve, reprise en sous-œuvre ou surélévation/extension), | 4) permis de construire, |
| | 5) jeu de plans (masse et coupe). |

Pour certains chantiers importants ou complexes, des documents complémentaires pourront être demandés.

En l'absence d'un ou plusieurs de ces documents, et en cas de questionnaire incomplet, aucun devis d'assurance ne pourra être établi.



Demande de tarification

Autres ouvrages

En cas de souscription, ce questionnaire complété fera partie intégrante du contrat d'assurance, lequel ne pourra être définitivement établi qu'après production de la liste intégrale des participants au chantier (traitants directs ou soustractants) ainsi que leur attestation d'assurance décennale.

Fait à , le

Signature du maître d'ouvrage

— TRAITEMENT DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Les données collectées via ce formulaire par la MAF, responsable de traitement, sont nécessaires à l'examen de votre demande de tarification avant exécution de vos travaux.

Vous trouverez plus d'informations sur la manière dont nous traitons vos données personnelles dans notre politique de confidentialité, accessible sur notre page internet <https://www.maf.fr/charter-de-protection-des-donnees-caractere-personnel>.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données, vous opposer au traitement de vos données ou exercer votre droit à la portabilité de vos données et vous avez également le droit de communiquer des instructions post-mortem.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : dpo@maf.fr.

— TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS :

Pour toute réclamation, vous avez la possibilité de prendre contact avec votre interlocuteur habituel ou les services réclamation contrats ou réclamation sinistres en adressant un courriel ou un courrier aux adresses suivantes :

service.reclamation.contrats@maf.fr

Service Réclamation Contrats

189 Boulevard Malesherbes 75856 Paris Cedex 17

service.reclamation.sinistres@maf.fr

Service Réclamation Sinistres

189 Boulevard Malesherbes 75856 Paris Cedex 17

En cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date d'envoi de votre réclamation écrite ou en cas de réponse non satisfaisante, vous avez la possibilité, si vous avez souscrit une assurance pour des besoins non liés à votre activité professionnelle, de saisir la Médiation de l'Assurance, dans un délai maximal d'un an à compter de l'envoi de votre réclamation écrite auprès de la MAF, à condition toutefois qu'aucune action judiciaire n'ait été engagée.

Pour saisir la Médiation de l'Assurance, vous devez adresser votre dossier à : La Médiation de l'Assurance - TSA 50 110 - 75441 Paris cedex

ou via le site : <https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>